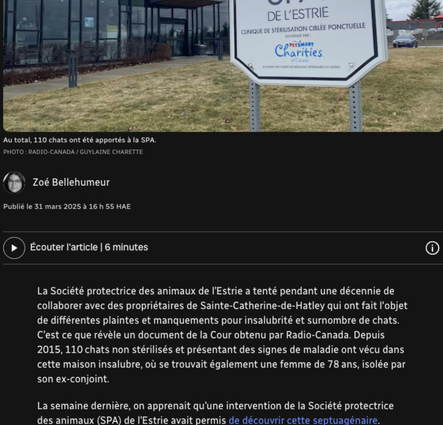
# Femme retrouvée dans une maison insalubre : la SPA recevait des plaintes depuis 10 ans




Au total, 110 chats ont été apportés à la SPA.
PHOTO : RADIO-CANADA / GUYLAINE CHARETTE

Zoé Bellehumeur

Publié le 31 mars 2025 à 16 h 55 HAE

Écouter l'article | 6 minutes

La Société protectrice des animaux de l'Estrie a tenté pendant une décennie de collaborer avec des propriétaires de Sainte-Catherine-de-Hatley qui ont fait l'objet de différentes plaintes et manquements pour insalubrité et surnombre de chats. C'est ce que révèle un document de la Cour obtenu par Radio-Canada. Depuis 2015, 110 chats non stérilisés et présentant des signes de maladie ont vécu dans cette maison insalubre, où se trouvait également une femme de 78 ans, isolée par son ex-conjoint.

La semaine dernière, on apprenait qu'une intervention de la Société protectrice des animaux (SPA) de l'Estrie avait permis de découvrir cette septuagénaire.

La SPAE s'est rendue sur place pour saisir 13 chats et c'est à ce moment qu'ils ont découvert que la femme de 78 ans vivait dans une maison où il n'y avait pas de cuisinière, que la salle de bain était inutilisable et qu'elle dormait à même le sol.

**« On s'imaginait juste trouver des chats à cet endroit-là, on ne s'imaginait pas trouver une femme qui était isolée depuis 27 ans, par son ex-conjoint. »**

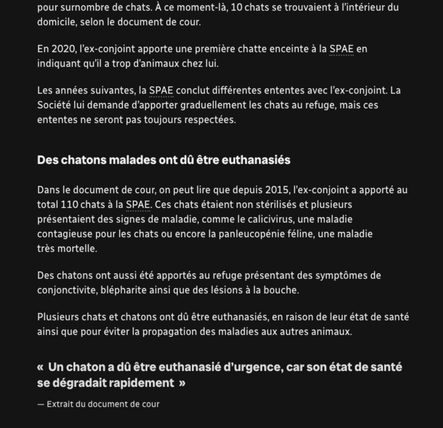
— Alexis Savoie, responsable des communications à la SPA de l'Estrie

Les chats saisis ainsi que la septuagénaire vivaient dans des conditions difficiles, renchérit le responsable des communications à la SPAE de l'Estrie, Alexis Savoie.

« [La femme] était consciente et elle semblait vraiment rassurée quand on est arrivé. Elle ne s'imaginait pas pouvoir sortir de cette situation-là. Quand elle est partie avec les ambulanciers, elle nous remerciait beaucoup et nous disait qu'elle était vraiment reconnaissante qu'on l'ait sortie de cette situation-là », expose Alexis Savoie.

**« C'était sale, les planchers étaient pleins d'excréments, d'urine. Vous pouvez vous imaginer l'odeur avec 13 chats dans la place, les litières ne sont pas entretenues. Les chats sont peu ou pas nourris. C'est atroce comme conditions de vie, non seulement pour les animaux, mais aussi pour la dame. »**

— Alexis Savoie, responsable des communications à la SPA de l'Estrie




Le responsable des communications à la SPA de l'Estrie, Alexis Savoie.
PHOTO : RADIO-CANADA / GUYLAINE CHARETTE

Rappelons que la Régie de police de Memphrémagog a arrêté l'ex-conjoint le 19 mars. Ce dernier a signé une promesse de comparaître le 12 juin au Palais de justice de Sherbrooke. D'ici là, il doit respecter certaines conditions.

Puisque l'homme n'a pas encore comparu, nous ne pouvons dévoiler son identité pour le moment.

## Une première plainte en 2014

C'est en 2014 qu'une première plainte a été faite auprès de la SPAE. Le constable spécial pour la SPAE, Ruben Gutierrez, raconte dans le document de cour qu'il a dû se rendre à ce domicile concernant une plainte pour insalubrité et surnombre de chats. L'ex-conjoint est rencontré pour une première fois et se fait rappeler les règles municipales. La limite permise est de quatre chats par domicile dans le secteur.

« On avait certains soupçons, mais [l'ex-conjoint] ne collaborait pas toujours, il n'avait pas envie qu'on rentre chez lui », met de l'avant Alexis Savoie.

Durant les années suivantes, d'autres plaintes similaires sont déposées. Des agents de la SPAE se rendent plusieurs fois à cette demeure de Sainte-Catherine-de-Hatley et s'entretiennent avec l'ex-conjoint. La Société lui demande de faire stériliser ses chats.

La SPAE ne peut entrer dans le domicile pour faire une inspection des lieux, puisqu'aucune plainte formelle n'a été déposée et que l'ex-conjoint refuse que les agents entrent à l'intérieur, selon le témoignage de M. Gutierrez.

En 2018, un premier avis écrit est remis à l'ex-conjoint et un dossier est ouvert pour surnombre de chats. À ce moment-là, 10 chats se trouvaient à l'intérieur du domicile, selon le document de cour.

En 2020, l'ex-conjoint apporte une première chatte enceinte à la SPAE en indiquant qu'il a trop d'animaux chez lui.

Les années suivantes, la SPAE conclut différentes ententes avec l'ex-conjoint. La Société lui demande d'apporter graduellement les chats au refuge, mais ces ententes ne seront pas toujours respectées.

## Des chatons malades ont dû être euthanasiés

Dans le document de cour, on peut lire que depuis 2015, l'ex-conjoint a apporté au total 110 chats à la SPAE. Ces chats étaient non stérilisés et plusieurs présentaient des signes de maladie, comme le calicivirus, une maladie contagieuse pour les chats ou encore la panleucopénie féline, une maladie très mortelle.

Des chatons ont aussi été apportés au refuge présentant des symptômes de conjonctivite, blépharite ainsi que des lésions à la bouche.

Plusieurs chats et chatons ont dû être euthanasiés, en raison de leur état de santé ainsi que pour éviter la propagation des maladies aux autres animaux.

**« Un chaton a dû être euthanasié d'urgence, car son état de santé se dégradait rapidement »**

— Extrait du document de cour

« Et c'est ça qui a été l'élément déclencheur pour nous, indique Alexis Savoie. On s'est muni d'un mandat parce qu'on soupçonnait vraiment qu'il y avait quelque chose qui clochait. »

La SPAE obtient finalement un mandat de perquisition au début du mois de mars. C'est à ce moment que la Société saisit les 13 chats et découvre la femme de 78 ans.

La Régie de police de Memphrémagog a ensuite été impliquée dans le dossier.

Pour ce qui est des 13 chats, ils sont en réadaptation à la SPAE. Si tout se passe bien, ils pourront éventuellement être adoptés.